

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRE
G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS

ET

PAYSANS.

XII

LE REPOSOIR.

Quand elle sondait son cœur, elle y découvrait un abîme d'une profondeur effrayante. L'avenir était morne pour François; célèbre et riche ou malheureux et ignoré, son fils s'était détaché d'elle, et jamais elle ne pourrait avoir en lui cette sainte confiance des mères qui est la louange des enfants.

Pendant le séjour d'Hilaire à la ferme, elle ne le vit guère qu'aux heures des repas, et encore, pendant leur durée, la raillerie ou la froideur de Guillaume et de son fils lui faisaient endurer une telle souffrance qu'elle préférait souvent une occupation pour ne pas subir ce supplice. Elle se savait de trop pour eux dans la maison. On semblait la repousser de ce domaine qui était sa dot et son bien, comme une mendicante à qui l'on serait las de faire l'aumône.

Oh ! que de fois la douleur étreignait la tête et le cœur de François, au point de lui faire redouter la folie ! Elle se rendait à l'église, alors elle priait avec des larmes elle demandait du courage ; elle s'accusait de manquer de bonté et d'humilité ; elle se plaignait doucement à Dieu de se voir abandonnée de tous sur la terre ; elle eût voulu pouvoir se réfugier dans les bras de la mort et s'enlever d'un oubli éternel.

Quand elle le quittait le lieu saint, l'âme rafraîchie par la paix mystérieuse qui descend des voûtes, le cœur réchauffé par les rayons de charité divine qui partent du tabernacle, elle reprenait sa tâche avec plus de force, et pendant quelques jours portait plus aisément son fardeau.

Hilaire partit. Alors commença pour elle une autre phase d'existence. Guillaume, dont les mauvaises passions n'étaient apaisées et relâchées par aucun des sentiments chrétiens de sa femme, lui fit de la vie commune un de ces enfers indéfinissables qui ont une douleur pour chaque fibre du cerveau et du cœur.

Il ne l'avait jamais aimée ; jamais il ne lui avait rendu justice ; mais il ne la tourmentait pas pendant les premières années de son mariage. La vie de François n'était pas heureuse, mais forte de sa vertu, renfermée dans le cercle de ses devoirs, elle les accomplissait avec une ponctualité si parfaite qu'elle trouvait dans le témoignage de sa conscience la rémunération de ses peines.

Si leur fils fut devenu un paysan comme eux, aucune des sottises idées qui fermentaient dans la tête de Guillaume n'aurait eu occasion de naître. Mais l'ambition du fermier n'était plus seulement paternelle ; il croyait que le mérite de son fils lui communiquait un mérite propre, et qu'on lui devait quelque chose pour avoir donné à la société un semblable ornement.

Il se disait souvent qu'une fois Hilaire reçu avocat, rien ne l'empêcherait d'aller habiter la ville avec son fils ; mais alors il se trouvait embarrassé de François, et maudissait sa compagne. Jamais il ne consentirait à l'emmener à la ville, où ses manières rustiques et son langage barbare l'auraient humilié presque autant que son fils. François devenait donc un empêchement aux projets du fermier ; car pour aller à Vannes, il faudrait vendre Rosefeuille, et François se trouverait sans asile et sans pain. — Je lui ferai une rente au village, pensait Guillaume.

Bientôt il eut de nouveaux sujets de contrariétés qui retombèrent encore sur la pauvre martyre.

Les boutons furent atteints de la clavelée et un bœuf mourut. Ce bœuf mort, la paire était perdue.

Quand le Tigre, on nommait ainsi l'un des bœufs, flaira son compagnon de labour, approcha de sa grosse tête moutonnée son large front orné d'une étoile blanche, qu'il ne sentit plus son haleine, qu'il ne vit pas se lever sur lui son grand œil bleu, profond et doux, il devint triste et oublia dans la crèche le foin embûmé qui pendait à travers les treillages. On emporta Rolland... Le Tigre demeura pensif, la tête tournée du côté de la porte, poussant des mugissements plaintifs pour le rappeler et le demander à ceux qui l'avaient enlevé de l'étable.

À partir de ce moment, il refusa toute nourriture, ne tarda pas à rejoindre le frère de fatigue qui avait porté avec lui la moitié du jong et tracé de concert les sillons des champs de Rosefeuille.

Les pommes ne donnèrent pas, et le cidre manqua. Pendant qu'à la ferme on souffrait des privations qui augmentaient la mauvaise humeur de Guillaume, Hilaire continuait de mener à Paris une vie désordonnée.

Tandis que Guillaume refusait à sa femme la plus faible somme, il jetait dans le gouffre des débauches de son fils ce qu'il avait amassé pendant vingt ans de travail.

Françoise n'était plus en réalité qu'une servante. Ses forces, épuisées par le chagrin, diminuèrent sensiblement. Elle ne s'était jamais épargnée, et les labeurs d'une grande ferme usent vite une ménagère active et vigilante.

L'hiver fut des plus tristes.

Le printemps rendit un peu de courage à François ; elle aimait tant les prés, les champs, les saules au bord de l'eau, les marguerites dans l'herbe, les primevères sur les talus des fossés. Elle rajournait et reprenait de la vie pendant les jours du renouveau de la nature, qui s'était endormie sous son manteau de neige. Son cœur se dilatait quand elle aspirait la fraîcheur de l'air et les parfums des haies d'aubépine. Alors les chansons commençaient dans les nids, les abeilles quittaient la ruche, les hirondelles revenaient.

Le nid, suspendu sous le chaume de la grange, était plein de mouvement et de vie ; le père le quittait pour chercher la nourriture de la famille ; la mère couvait les œufs brillants ; bientôt de petites têtes éveillées se montrèrent au-dessus des bords du nid ; les oisillons battirent des ailes et volèrent, tandis que le père et la mère guidaient et soutenaient leur essor timide.

On était au mois de juin ; la terre ressemblait à un immense tapis bariolé de couleurs vives. Tout chantait, tout parfumait dans les prés comme dans les bois.

L'humeur de Guillaume était devenu insupportable, et malgré sa volonté et sa vertu, François ne se sentait plus le courage de continuer à monter son calvaire. Elle pensa à s'éloigner de Rosefeuille.

Dans les campagnes, quelque malheureuse que se trouve une paysanne, elle ne songe pas à quitter son mari ni son ménage. La séparation n'existe pour elle que dans la mort ; elle accepte pour toute sa vie une union qui devient souvent un martyre, sans avoir l'idée de déposer son anneau de noces et d'abandonner son mari. Mais François, en envisageant froidement la question de son départ, s'occupait moins d'elle et du désir de mettre un terme à ses souffrances journalières, que de l'idée d'enlever à Guillaume le poids de la vie commune. Chaque jour elle s'apercevait d'une augmentation d'antipathie de la part de son mari ; chaque jour elle se demandait où s'arrêterait cette indifférence qui s'était transformée en aversion. Elle se remémora les vingt années passées près de Guillaume et les jugea ce qu'elles avaient été.

— Je m'en irai... dit-elle, il en sera content, car ma vue l'irrite, et il ne prend pas même la peine de me le cacher.

Mais tout à coup elle songea que la Fête-Dieu arrivait dans huit jours, et que si elle quittait la ferme, le reposoir, qu'elle avait l'habitude d'élever, serait négligé. Et ce reposoir était la gloire du village et le dernier bonheur de François.

Elle devait remplir son devoir de chrétienne, et cette pensée lui rendit pour quelques jours la santé et l'énergie.

La porte de la grange s'ouvrait sur l'aire ; on tendait les murs de draps blancs, auxquels on attachait des bouquets de roses ; on dressait une charpente arrondie en dôme ; on la drapait de rideaux ; les poteaux disparaissaient sous des guirlandes de feuillage ; le devant de l'autel était formé de marguerites, sur le fond blanc desquelles on écrivait en lettres d'azur, formées de bluets, des chiffres mystérieux et symboliques. Des corbeilles de jonc, pleines de fleurs effeuillées, des cordons de buis, des couronnes artistement tressées, des vases remplis d'églantines sauvages, des peupliers plantés en longues allées, faisaient du reposoir de François une pieuse merveille. Pendant une semaine, les garçons et les filles de Rosefeuille enlaçaient le houx aux feuilles lui santes ; c'était une vie, une agitation, une joie ! Et le jour de la Fête-Dieu, il fallait voir avec quelle piété angélique et recueillie les petits enfants videraient leurs corbeilles devant l'autel, cachant par intervalle sous un nuage de fleurs parfumées le dais de moire blanche, de l'ostensoir.

Dans les campagnes on a gardé, vieux souvenir sans doute des anciens mystères, l'habitude de représenter à la Fête-Dieu qu'unques-uns des personnages de l'Évangile. Madeleine avec son vase de parfums, le petit saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau d'agneau, des chérubins et des anges servant de thuriféraires, donnent à ces solennités un pompe touchante qui n'entraîne aucune dissipation, et alimentent la piété naïve de l'homme des champs

en y ajoutant quelque chose qui va mieux à son cœur et lui parle d'une façon plus intime.

Jamais François n'avait drapé avec tant de goût les rideaux de mousseline que lui avait prêtés la femme du receveur. Jamais elle n'avait moissonné plus de fleurs dans de plus élégantes corbeilles doublées de rose et de bleu, et garnies de volants de dentelle. Jamais guirlandes plus légères ne s'étaient suspendues au dôme rustique et n'avaient plus gracieusement enlacé les piliers.

Donnez des fleurs, semez des roses, la Fête-Dieu est la fête du ciel !

La terre pareille à l'épouse des cantiques, semble se lever et courir au-devant de son bien-aimé. Elle lui dit, comme la sulamite, qu'elle a revêtu sa plus riche parure, que les plus rares parfums s'exhalent de son souffle, qu'elle est fraîche et riante, qu'elle l'attend, qu'elle l'appelle et qu'elle l'aime !

Donnez des fleurs, semez des roses, la Fête-Dieu est la fête du ciel !

Le Dieu caché, le Dieu du mystère, qui aime les froides murailles de Bethléem, la maison d'exil en Egypte, le pauvre toit de Nazareth, le Dieu de l'anéantissement quitte la solitude du tabernacle pour traverser, roi pacifique, les chemins fleuris des campagnes et se reposer sur un autel champêtre.

Donnez des fleurs, semez des roses, la Fête-Dieu est la fête du ciel !

Tout est prêt. Le reposoir brille des feux de plus de vingt cierges ; les serviteurs de Rosefeuille sont rangés autour de l'autel ; et, agenouillée sur la dernière marche, la tête baissée, les yeux remplis de pleurs, François se dit que bientôt va sonner pour elle l'heure du départ et des adieux.

Elle veut que le Sauveur bénisse encore sa maison, qu'il répande ses trésors de miséricorde sur ceux qu'elle y laisse, et pour qui, désormais, elle n'est plus qu'un fardeau.

La cloche du village s'ébranle joyeusement dans le clocher, le sonneur se suspend à la corde, la procession se met en marche.

La croix argentée, portée par le sacristain, ouvre la procession triomphale, puis, viennent les enfants que conduit Maclou d'un air grave, et les petites filles de l'école qui suivent une sœur de charité. La bannière de la confrérie des jeunes filles, tout éclatante de broderies et laissant flotter quatre larges banderoles de satin tendues par les plus sages et les plus pieuses du bourg, précède des villageoises vêtues de blanc. Un groupe charmant s'avance entre ces deux lignes.

(A continuer.)

La Ligne pour les droits du Pape.

(Du Journal de Rome)

La Ligne naissante a donc déjà subi l'épreuve et la contre-épreuve, celle de l'adhésion, celle de la persécution, celle du dépit. Elle porte le caractère des œuvres fortes et vivaces.

Cependant, elle est à peine nommée et à peine définie.

On sait qu'il s'agit de constituer parmi les catholiques de tout pays une vaste association destinée à défendre et à revendiquer, par tous les moyens légitimes et même légaux, l'intégrité des droits du Souverain-Pontife.

Dans la plupart des États d'Europe, les droits de l'Eglise sont méconnus ou opprimés. Les catholiques se sont groupés dans chacun de ces États pour les protéger ou les reconquérir, en mêmes temps qu'une infinité d'œuvres salutaires se sont créées pour suppléer à la malveillance ou à l'iniquité des gouvernements, et opérer par la libre initiative l'application des principes et des devoirs chrétiens.

C'est ainsi que partout il y a des comités catholiques, des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, des cercles d'ouvriers ; en Belgique, il y a la Ligne pour le redressement des griefs, qui a présidé, on l'oublie trop, aux dernières élections. En France, grandit la Ligne de la contre-Révolution, destinée à faire échec à toute influence maçonnique, qu'elle s'exerce par le gouvernement républicain, tout entier maçonnique, ou sur le gouvernement futur, dont la mission doit être, non de couronner la Révolution, mais de la détruire.

Cependant, occupées à leurs œuvres locales ou nationales, les catholiques ne doivent oublier ni un jour, ni une heure que leur Chef n'est pas libre, que tous les droits les plus essentiels et les plus augustes de l'Eglise sont opprimés chaque jour en Sa Personne, que les coups frappés à la tête par une puissance impie font souffrir et languir tous les membres du Corps divin.

Des nécessités politiques obligent ou paraissent obliger les gouvernements, même les mieux intentionnés, à certains ménagements envers l'iniquité triom-

phante à Rome. On vient de le voir même en Espagne. Le fait de l'usurpation sur les domaines de l'Eglise et sur les droits aussi bien spirituels que temporels du Pape, n'a été consacré jamais ni par une formelle reconnaissance, ni par une convention internationale. Cependant, c'est un fait avec lequel les gouvernements se croient obligés de compter. On enregistre les protestations du Pape et on les relève aux archives. Comme la puissance maçonnique est grande, et que son œuvre suprême a été accomplie à Rome, on pense qu'il faut traiter avec elle, et on en a peur. On cherche à partager comme on peut, le respect dû au droit du Pape avec les égards qu'impose la franc-maçonnerie dont on s'exagère d'ailleurs non la malice mais la solidité et la force.

Les peuples catholiques ne sont pas obligés à la même diplomatie. Mais, il faut avouer que beaucoup de fidèles, parmi eux, se laissent distraire par les préoccupations plus prochaines ou tromper par les apparences.

Qui n'a jamais été à Rome, qui n'a fait qu'y passer en pèlerin ou en touriste ne peut se faire aucune idée de combien cette captivité est dommageable à l'Eglise universelle.

Il a donc paru utile de constituer une Ligne universelle qui rappellerait sans cesse aux peuples que la question romaine est la question vitale pour l'Eglise, qu'elle réclame plus impérieusement, que jamais la prière le sacrifice l'action des catholiques, et qui en dirigeât le mode, suivant les intentions du Saint-Père.

Pour répondre à l'encyclique *Humanae generis*, de fortes sociétés se constituent en chaque pays contre la franc-maçonnerie. À côté des encycliques, il y a les discours du Pape, il y a ses enseignements écrits et parlés, il y a cette voix du Maître et du Pontife qui ne cesse de revendiquer pour le Saint-Siège les droits foulés aux pieds, les traditions d'institution providentielle. Il n'est pas un de ces discours, pas un de ces enseignements, y compris celui récemment adressé aux élèves des séminaires romains, qui ne contienne une protestation contre l'état de choses établi à Rome.

C'est à cette plainte du Saint-Père que doit répondre la Ligne pour les droits du Pape.

Nous avons entendu quelques timides élever contre cette Ligne une sigilière objection : — Vous allez exciter contre nous, clergé italien, un redoublement de persécution. Vous allez accroître la rage de nos ennemis. — Et qu'attendez-vous donc de leur part ? En attendez-vous la paix ? Êtes-vous contents de la situation faite au Pape et à vous-même ? Vous en accommodez-vous ? Voulez-vous qu'elle dure ?

Pensez-vous que l'Eglise universelle doit être satisfaite parce que la Révolution vous a laissé quelque canonique, quelque prébende et que la conservation de ce qui vous reste de bien-être doit paralyser l'élan de ceux qui se préparent à votre délivrance ? N'avez-vous pas entendu le Pape vous dire qu'en votre ministère vous aviez à attendre plus de souffrances que de joies ? Vous excitez à prendre "une âme prête aux grandes actions et aux grands sacrifices" ? Alors, c'est vrai, vous n'avez pas compris la portée politique de son dernier discours ; vous n'avez pas compris la grande leçon qu'il vous adressait à tous avec une souveraine délicatesse ! Au temps où nous sommes, les ministres du culte forment une milice, mais une milice de combattants, non pas de mercenaires ! Vous raisonnez comme ces voyagurs d'une diligence attaquée négativement aux environs de Rome, qui jetèrent aux brigands celui d'entre eux qui prenait une arme pour les défendre, et sacrifièrent ce brave à leur lâcheté.

Les missionnaires ne font pas ainsi, quand ils appellent, de leurs prières et saluent de leurs bénédictions les armées de la civilisation qui descendent sur la terre barbare, quand même ils doivent payer de leur sang l'heure de la délivrance !

Non, non ; ce n'est pas en vain que le Saint-Père proteste chaque jour. Les catholiques doivent travailler, comme ils peuvent, à traduire en actes ses conseils. Un champ vaste est ouvert à leur activité sans violence, sans illégalité, pour améliorer la condition faite au Saint-Siège, tenir ses ennemis en respect, et leur persuader que la question romaine est universelle comme l'Eglise, comme la puissance du Pape, et qu'il ne dépend pas d'eux de la trancher ni de la clore.

HISTOIRE DE LA MISSION DE GORDON.

L'histoire de la mission du Général Gordon à Khartoum peut se résumer brièvement comme suit : En mai 1881, Mahomet Achmet, de Dongola, se déclara le Mahdi, l'envoyé de Dieu, dont la mission était de réformer l'islam, établir l'égalité

universelle, le règne de la loi, de la religion et la communauté des biens. Il appartenait à une association religieuse qui a ses quartiers généraux à Bagdad et des ramifications dans tout l'Islam.

Les musulmans du Kordofan et tout le Soudan Occidental accoururent se ranger sous sa bannière. Des troupes égyptiennes sous le commandement de Hicks Pacha furent entièrement annihilées, et le Mahdi avec ses troupes menaçait Khartoum. La garnison égyptienne en cette ville et les autres garnisons échelonnées sur la route de la mer rouge, étaient plongées dans la terreur. Huit mille soldats se trouvaient entre Khartoum et Assouan, 6,000 à Khartoum et 20,000 au sud de cette dernière ville. La question qui s'imposait aux gouvernements anglais et égyptiens était celle-ci : "Doit-on laisser tout ce monde exposé au sort de l'armée de Hicks Pacha."

Le gouvernement égyptien était incapable de rien entreprendre, et les Anglais désiraient abandonner entièrement le Soudan, mais il ne voyait pas quels moyens prendre pour sauver les garnisons.

Les affaires en étaient dans cet état de confusion lorsque le général Gordon arriva à Londres, le 7 janvier 1884, et dans une entrevue avec un journaliste, il déclara que le mot évacuation équivalait à celui de massacre. Les six mille hommes fidèles du colonel Cotlogon à Khartoum seraient taillés en pièces s'ils tentaient de s'échapper par la route de la Mer Rouge.

Les journaux anglais demandèrent alors à grands cris que Gordon fut envoyé à Khartoum, avec pleins pouvoirs de traiter avec le Mahdi et de détourner un désastre. Cette demande fut accordée, et Gordon fut appelé au secours du gouvernement anglais. Le 18 janvier, 1884, il partit de Londres pour l'Egypte avec carte blanche et le pouvoir le plus absolu de prendre les mesures qu'il jugerait à propos pour retirer les troupes du Soudan et restaurer le gouvernement indigène.

En se rendant en Egypte, il écrivait : "Le Mahdi devrait être laissé entièrement hors de question. On devrait décider si les sultans des royaumes rétablis devaient accepter sa suprématie ou non." Je m'efforcerais d'effectuer l'évacuation aussi rapidement que possible et en évitant toute rencontre.

Le général Gordon arriva au Caire le 24 janvier et télégraphia immédiatement à Khartoum ce qui suit :

"Vous êtes des hommes et non pas des femmes, n'ayez pas peur j'y vais. Il croyait pouvoir organiser une armée à Khartoum et il disait : "Si l'on m'y envoie, j'y irai seul."

Les instructions qu'il avait reçues de sir Evelyn Baring étaient comme suit : "Vous vous appellerez que le but principal de votre mission est l'évacuation du Soudan." Avant de partir du Caire il déclara que son plan était de rétablir sur le trône le fils de l'ancien sultan de Darfour de donner Kordofan au Mahdi, et de laisser Fashoda et Bahr Gazelle à leurs chefs indigènes. Il s'aperçut que la première partie de son plan était impraticable parce que le jeune sultan de Darfour était ivrogne.

Gordon devait suivre la route de la Vallée du Nil par le train d'Assint, par vapeur jusqu'à Wady Halfa et de là à Kordoko. Un voyage de quatre jours à dos de dromadaire le conduirait ensuite à Abu Hamar.

En arrivant à Berber, il télégraphia : "Ne vous occupez pas de nous. J'espère que le Soudan sera bientôt en bon ordre." Tout le long du Nil, durant son trajet, Gordon invitait les chefs à se rendre à Khartoum pour y assister à une assemblée des notables, où l'on discuterait la question de l'indépendance du Soudan.

Le 14 février il télégraphiait de Berber :

"Je pars à l'instant pour Khartoum. Ne vous inquiétez plus de cette partie du Soudan. La population de tout âge et de tout sexe, sont heureux d'être délivrés d'une union qui ne leur a causé que des regrets."

Quatre jours plus tard, le 18 février 1884, il arriva à Khartoum et y était reçu avec enthousiasme par la population, qui se réjouissait de sa proclamation, leur faisant remise de la moitié des impôts, leur promettant qu'il n'interviendrait pas dans la traite des esclaves et qu'il reconnaîtrait le Mahdi comme le sultan de Kordofan. Les livres dans lesquels on tenait les comptes des taxes furent brûlés publiquement.

Il ouvrit les portes des donjons où une foule malheureux pourrissaient dans des cachots infects et donna la liberté aux prisonniers. Une conseil des notables fut organisé et Gordon fut reconnu comme le sauveur du peuple.

LES TROIS-RIVIERES.

JEUDI, 19 FEVRIER 1885.

IMPORTANTE REVOCATION.

On se rappelle tout le bruit causé en ce pays par le mandement de Mgr Taschereau, Archevêque de Québec publié le 1er juin 1883 au sujet de la Franc-maçonnerie.

Aujourd'hui les journaux de Québec nous apportent un nouveau mandement dans lequel Mgr l'Archevêque révoque le dispositif qui était la partie la plus importante de ce document de 1883, lequel a causé tant de malaise parmi la population catholique et provoqué des plaintes devant les Congrégations Romaines.

Voici le texte de cette révocation faite par Mgr Taschereau, tel que nous le trouvons dans le *Nouvelliste* du 16 courant :

II

(Cas réservé aboli.)

" Dans mon mandement No 121, 1er juin 1883, j'ai réservé les fautes suivantes : " 1o Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger " au diocèse : 2o faire connaître de vive voix ou par écrit, à d'autres qu'à l'ordinaire de l'accusé, ou à son official, cette accusation, quand on la croit bien fondée. "

Cette réserve ne me paraissant plus opportune, je la révoque par la présente, dont vous donnerez lecture au prône le premier dimanche après réception.

L'accusation de franc-maçonnerie contre un catholique est assez grave par elle-même pour que celui qui veut la porter ou la répéter prenne bien garde, de peur de manquer à la charité et à la justice qui sont toujours dues au prochain.

VI

(Sociétés secrètes.)

L'instruction du 10 mai 1884, distingue trois espèces de sociétés défendues par l'Eglise.

La première est la franc-maçonnerie, proprement dite dans toutes ses ramifications, dont le but ostensible ou secret est de renverser l'Eglise ou les pouvoirs légitimes, soit qu'on y exige un serment de garder le secret, soit que l'on se contente d'une simple promesse. Elle est défendue sous peine d'excommunication *lata sententia* réservée au souverain Pontife, par la bulle de Pie IX, *Apostolica Sedis*. De ce nombre sont les *Téniens*, les *odd-fellows*, etc.

La seconde est défendue sous peine de *péché grave* ; et, quelque soit le but que l'on s'y propose autre que celui de renverser l'Eglise et les pouvoirs légitimes, son caractère distinctif est d'exiger de ces adeptes, par serment, un secret inviolable et une obéissance aveugle à des chefs inconnus. De ce nombre est la société des *chevaliers du travail*, *Knights of labor*. Ses membres ne sont sous le coup d'aucune réserve, mais ils ne peuvent être absous s'ils persistent à faire partie de cette société.

La troisième, qu'on ne peut classer avec certitude dans l'une des deux premières, est celle des sociétés *douteuses et pleines de danger* (*dubiae et periculose plene*), tant à cause des doctrines qu'elles professent, que de la manière d'agir des chefs qui les ont formés et qui les régissent. Les confesseurs et les pasteurs des âmes doivent en détourner ceux dont ils ont la conduite, avec d'autant plus de soin que ces sociétés ont une apparence trompeuse d'honnêteté que les hommes simples et les jeunes gens ne peuvent découvrir et éviter difficilement. Telles sont les sociétés des *Opérateurs de télégraphe*, des *ship laborers*, des *ingénieurs des conducteurs de chemins de fer*, des *mouleurs de fer*, des *fabricants de verre*, des *Foresters*, etc., etc.

Le *Canadien* nous parle d'hypocrisie à l'occasion de nos remarques sur la nomination du sénateur Claimow.

Cette feuille parle d'hypocrisie, elle qui s'est fait tour à tour comme qui dirait juive, chrétienne ou mahometane chaque fois que l'intérêt du moment l'a exigé ! Mais c'est un vrai comble.

Pour se donner un semblant de raison, le *Canadien* dit que le gouvernement a donné un siège au sénat à M. Claimow, non par ce qu'il est orangiste mais parce qu'il a toujours été un partisan fidèle.

Or les loges orangistes ont affirmé dans un document officiel sans que le *Canadien* ni ses pareils n'ait réclamé dans le temps, que c'était pour reconnaître les longs services de M. Claimow comme grand-maître orangiste, que le gouvernement l'avait nommé sénateur.

C'est ce fait que nous avons désapprouvé.

Nous comprenons qu'il est difficile pour un gouvernement d'éviter les affiliés dans ses nominations, pour une province comme celle d'Ontario, ou la presque totalité des hommes publics sont protestants et

appartiennent à l'une ou l'autre des sociétés secrètes, mais que ce soient les loges qui lui imposent ces nominations, c'est ce que nous regarderions comme une abdication couplable de l'autorité qu'il a en main.

Si donc le *Canadien* est dans l'impossibilité de prétendre que c'est au nom de l'orangisme ou de la franc-maçonnerie que nous devons être gouvernés, il doit trouver nos remarques très correctes au sujet de l'injure que les loges d'Ontario ont faite au gouvernement et au peuple canadien.

Voici du reste le document que nous avons stigmatisé et qui mérite de l'être quoiqu'on dise le *Canadien* :

C'est une résolution des loges orangistes du comté de Carleton, Ontario publiée dans le *Citizen* d'Ottawa.

" Cette loge, ayant appris avec beaucoup de plaisir et de satisfaction l'honneur conféré à celui qui était autrefois grand-maître de cette loge, qui est la loge métropolitaine du Dominion, par sa nomination au sénat, profitent de cette occasion pour remercier le gouvernement qui reconnaît les justes titres de leur frère et de l'Ordre qu'il a présidé pendant tant d'années, avec honneur pour lui-même et pour l'organisation. Cette loge profite de l'occasion pour féliciter l'hon. Francis Claimow sur son élévation à cette haute et honorable position et espère qu'il vivra longtemps pour occuper la position distinguée qui vient de lui être conférée. "

Maintenant quant au fait auquel le *Canadien* fait encore allusion, que les protestants du Dominion nous ont donné dans les administrations conservatrices ou libérales des députés affiliés aux loges, nous n'y pouvons rien absolument puisque ce sont eux qui font leur choix, indépendamment d'aucun contrôle.

D'un autre côté, que le Gouverneur Général qui représente ici la protestante Angleterre dont nous sommes les sujets, choisisse comme chef d'administration un protestant franc-maçon de préférence à un catholique, c'est encore à sa responsabilité et non à la nôtre.

Ce qui était le devoir des catholiques, et ils l'ont fait, c'était de proposer au choix du Représentant de la Couronne, des catholiques aussi bien qualifiés, tant par leur allégeance à l'Angleterre que par leurs capacités que ceux proposés par nos frères séparés les protestants, afin que le manque de candidats de notre côté ne pût être allégué.

C'est ce que nous avons fait au sujet de la présente administration comme pour celles qui l'ont précédée.

Le *Canadien* est-il prêt à affirmer que des hommes d'état comme Sir Hector Langevin, l'hon. R. Masson et d'autres n'auraient pas été accueillis par les catholiques avec plus de sympathies que Sir John, comme chef de cabinet ?

Les protestants ont subi dans le temps Sir Geo. Et. Cartier, bien qu'ils eussent sans doute préféré un chef de leur croyance, parce qu'il avait plu au Gouverneur de le choisir et qu'il était libre dans son choix. Aujourd'hui nous sommes dans la même position qu'ils étaient il y a 15 ans, et nous subissons un chef de cabinet protestant et franc-maçon parce qu'il n'a pas dépendu de nous que le Gouverneur Général agit autrement, attendu que des catholiques qualifiés étaient proposés à son choix par les collèges électoraux.

Il serait parfaitement ridicule de prétendre que le choix de Sir John comme chef du cabinet est le fait des députés et des journalistes catholiques, et le *Canadien* ne le prétendra jamais ni pour son propre compte ni pour celui de ses amis. Il sait trop bien tout ce qu'une pareille assertion aurait d'injurieux pour les mandataires comme pour les chefs catholiques.

Où est maintenant, M du *Canadien*, la fausse position et l'hypocrisie ?

Le rôle des journalistes comme des députés catholiques, et le *Canadien* le sait bien, n'est pas, du moment que les hommes sont revêtus de l'autorité indépendamment de leur contrôle, de chercher à s'en défaire, mais de les empêcher de s'écarter des voies de la justice.

L'Eglise elle-même n'exige pas des catholiques qu'ils détruisent les gouvernements protestants sous lesquels ils vivent comme en Angleterre, en Prusse, aux Etats-Unis, mais ce qu'elle défend, c'est de prêter leur concours aux actes antisociaux ou anti-religieux qu'ils peuvent accomplir : ce qu'elle veut, c'est qu'ils exercent leur action dans le but d'aider le pouvoir à servir les intérêts de la société et de la religion.

Courrier.

Le gouvernement fédéral a décidé de maintenir son acte de Licence en force jusqu'à ce que la question ait été décidée par le Conseil Privé.

Le plus important des nouveaux projets de loi présentés ces jours derniers, est un acte de faillite par M. Beaty à l'effet que non seulement les hommes de commerce mais mêmes les cultivateurs et les hommes de profession pourront se mettre en faillite et payer leurs créanciers en *monnaie de singe* quand bon leur semblera. Il n'est pas probable que ce projet se rende à maturité.

L'ex gouverneur Dorshenier, de New-

York, vient d'écrire à Sir John pour lui offrir de construire le Chemin de fer de "Manitoba et Sud Ouest" de trois cents milles de parcours, à raison d'un acre de 6,400 acres de terre par mille.

Le Pacifique qu'est obligé de construire ce chemin, se trouvent dans l'impossibilité de le faire, il n'est pas improbable que le gouvernement prenne en considération cette demande.

Il est fortement question de lever quelques régiments de volontaires canadiens pour aller renforcer l'armée de Weolsely au Soudan.

Le *Star* qui est toujours à l'affût de toutes les nouvelles, annonce que Mgr Fabre a défendu aux membres du barreau de Montréal de demander à la législature locale une charte pour une Ecole de Droit. Les promoteurs de l'entreprise, d'après le *Star* auraient décidé de demander à Mgr de Montréal copie des instructions de la Propagande en vertu desquels il a laissé entendre qu'il agissait et d'en appeler au St Siège pour démontrer qu'en voulant fonder une Ecole de droit ils n'ont nullement l'intention de blesser en quoi que ce soit les droits de l'Eglise, mais simplement d'exercer suivant ses enseignements un droit que l'Eglise elle-même à toujours reconnu aux fidèles, celui de prouver eux mêmes sous sa direction à la formation de leurs enfants pour les professions libérales, en la manière qu'ils le jugent plus convenable.

Il n'y a rien de changé dans la position des anglais au Soudan.

La Franc-Maçonnerie.

M. ANDRIEUX DÉMASQUE CETTE SOCIÉTÉ.

La cérémonie de l'initiation.

Détails.

—Les Mémoires de M. Andrieux, publiés dans la *Ligne*, font sensation à Paris.

Dans la préambule de son ouvrage, M. Andrieux apprend au public que le gouvernement a un système d'espionnage qui est en pleine vigueur. Des espions partout. Des espions dans l'Eglise, des espions au théâtre, des espions dans les salons, des espions dans la personne de nos secrétaires particuliers, de nos domestiques, de nos proches et de nos amis.

M. Andrieux rappelle qu'il a été autrefois franc-maçon mais qu'il a dû désertir le Grand-Orient de France parce qu'il ne pouvait servir deux maîtres à la fois.

Voici en quels termes M. Andrieux raconte comment il fut initié à la franc-maçonnerie :

Je sollicitai la permission d'entrer dans la loge du Silence—ainsi appelée, sans doute, parce que la plupart de ses membres sont des avocats.

Le président de la loge était M. le Royer le président actuel du Sénat.

Un frère inconnu s'empara de moi me jeta un bandeau sur les yeux et m'entraîna dans un lieu souterrain. Ici mon bandeau est enlevé et à la lueur d'une lumière vacillante je vois sur les murs nus des têtes de morts et des ossements humains. On me demande ensuite de rédiger mon testament, ce que je fais comme suit : " Je laisse mes dettes à ma famille et le reste aux pauvres. " J'étais alors seulement âgé de 23 ans—et c'est mon excuse.

Je suis ensuite introduit dans l'intérieur du sanctuaire où des flammes rouges, vertes et jaunes s'élevèrent sous mes pas tout comme si c'étaient les flammes de l'enfer. On me présente un calice qui contient ce que les franc-maçons appellent " la boisson d'amertume ". Ce n'est autre chose qu'une liqueur spiritive où il entre du vesmouth et de l'absinthe.

Prenant enfin dans ma main un compas, dont l'une des pointes est dirigée sur ma poitrine, on me fait promettre de ne point divulguer les secrets de la franc-maçonnerie sous peine d'avoir la tête tranchée, la langue coupée, mon corps jeté dans l'océan et d'être éternellement ballotté par le flux et le reflux de la mer.

MENACES

Ces révélations de M. Andrieux ont ému les loges françaises. Il a reçu ces jours derniers, d'après les dépêches, une communication de la loge dans laquelle il avait été initié, l'accusant de violer son serment et lui demandant s'il avait une excuse à donner pour le crime dont il était accusé. La lettre disait que s'il ne faisait pas une réponse avant le 11 février, le comité déciderait quel châtimeet devrait lui être appliqué.

M. Andrieux a dit dans sa réponse ; " Vous prétendez que j'ai violé le texte du serment qui est le suivant :

Je jure solennellement de ne jamais révéler les secrets de la franc-maçonnerie sous peine d'avoir la tête coupée, la langue arrachée, et que mon corps soit jeté à la mer où il sera roulé par les flots de la marée montante et descendante. Permettez-moi de faire observer qu'un serment comme une confession est indivisible.

Si la première partie est sérieuse, il faut que la deuxième le soit aussi. Vous parlez du flux et du reflux de la marée, sans doute pour plaisanter. Quoi d'étonnant alors que je plaisante de vos mystères.

Je n'ai rien révélé, mais au cas où je le

ferais vous devriez, pour être logiques, me soumettre aux tortures que vous avez décrites.

Etes-vous prêt à cela ! Les franc-maçons considèrent cette lettre comme un défi. Leur indignation est grande.

NOUVELLES LOCALES

AVERTISSEMENT.—Dimanche dernier aux prônes dans les églises de cette ville, on a recommandé de ne plus faire de rendez-vous aux glissades, à cause de certains désordres qui réprouvent la morale et la doctrine Chrétienne.

SURPRISE.—Le lendemain matin de l'incendie de la manufacture de cigars de M. Beandy, des jeunes filles arrivant pour travailler, furent tellement surprises de voir le désastre que le feu y avait fait durant la nuit qu'elles ne purent retenir leurs larmes. C'était surtout triste pour elles parce qu'elles ne pouvant plus travailler, elles se voyaient privées des gages qu'elles apportaient à leurs parents pour le soutien de la famille.

Le temps de la communion paschale dans le diocèse est commencé avec le mercredi des cendres pour se terminer au dimanche de la Quasimodo.

L'ouverture a été annoncée hier soir, après l'Angelus par la sonnerie solennelle de toutes les cloches aux deux églises de cette ville.

La cérémonie de la bénédiction des cendres a été faite hier par Monseigneur Lafleche à la cathédrale de cette ville.

Sa Grandeur donna aussi à la messe une instruction sur la mort en prenant pour texte ces paroles : Souviens-toi o homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.

ASSOCIATION CATHOLIQUE.—Messieurs les membres de cette association sont priés de ce rendre ce soir à leur salle, à 8 heures, pour répétition des morceaux de chant.

Nous avons encore eu mardi une tempête des mieux conditionnées. Il est tombé une forte couche de neige et le vent de nord-est a soufflé avec rage.

Les trains de Québec de lundi soir ne sont arrivés en cette ville que mercredi matin. La voie était encombrée sur tout le parcours.

Hier Mercredi des Cendres était fête légale. La cour n'a pas siégé.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Antoine Hébert arrivée à St-Grégoire dimanche dernier. M. Hébert était l'un des plus anciens et des plus honorables citoyens de cette paroisse : il était le frère du Révd Mess. N. Hébert, curé de Kamouraska, Ses funérailles ont eu lieu ce matin à St-Grégoire.

NOS ECOLES D'AGRICULTURE.

(Suite)

A mon avis, ce qui a également beaucoup nui aux écoles de Sainte-Anne et de l'Assomption c'est que les ecclésiastiques qui ont été les directeurs et les sous-directeurs de ces écoles n'ont jamais fait, au préalable, un cours théorique et pratique d'agronomie, mais que, au contraire, jusqu'au jour de leurs nouvelles fonctions ils connaissaient généralement fort peu de chose en agriculture. Le supérieur du collège classique auquel l'école d'agriculture est greffée est de droit le directeur de l'école. Je crois pouvoir dire, sans injustice, qu'il ne s'occupe guère d'agriculture. L'assistant directeur est un ecclésiastique chargé, apparemment, de la morale des élèves et s'occupant peu de l'agriculture proprement dite. Il suit de là que ces écoles n'ont pas, à proprement parler, de chefs véritables, et qu'il existe peu ou point de cohésion entre les directeurs de ces écoles et les professeurs d'agriculture, chefs de pratique, etc. Et pourtant, il est de toute évidence que, pour vaincre les préjugés populaires dans ce pays contre l'agronomie ou, si l'on préfère, l'agriculture raisonnée, il faut donner à nos écoles d'agriculture des chefs très habiles et très expérimentés en agronomie, capables de démontrer, par les plus utiles et les plus profitables pratiques en agriculture qu'un homme bien instruit dans tout ce qui regarde cet art fait beaucoup mieux payer les terres sous son contrôle que ne le fait la masse des cultivateurs du pays (1).

Mais que l'on me comprenne bien : loin d'objecter à ce que les prêtres dirigent ces écoles établies en faveur de la jeunesse catholique, je suis persuadé que les plus grands services à rendre dans nos écoles françaises d'agriculture peuvent venir du mouvement entier d'ecclésiastiques, ou de religieux, qui feront pour l'agriculture ce que notre clergé a fait pour l'enseignement classique. Cependant, comme nul ne peut enseigner utilement ce qu'il n'a pas appris à fond, il faudrait que nos directeurs d'écoles d'agriculture s'occupassent, pour ainsi dire, exclusivement d'agriculture, après avoir fait un apprentissage spécial dans la pratique, aussi bien que de profondes études de l'agriculture scientifique. Notons, en passant, que je ne demande pas, pour aujourd'hui même, des directeurs aussi habiles en agriculture que nous aurons le droit d'en demen-

der après quelques années d'expérience. Mais, ce sur quoi je me permets d'insister c'est que nos écoles soient au plus tôt confiées aux ecclésiastiques, les plus compétents possible, qui voudront bien accepter, pour leur vie entière s'il le faut, la mission de faire réussir nos écoles d'agriculture. Il va sans dire que cette mission, toute spéciale, ne pourrait leur être donnée qu'avec l'entière approbation de leurs supérieurs ecclésiastiques. Je n'hésite pas à dire que je viens d'indiquer le point faible dans l'organisation de nos écoles de l'Assomption et de Sainte-Anne, savoir : une direction constante et énergique donnée par des spécialistes dévoués, s'occupant exclusivement de leur école ; tandis qu'au contraire, ce qui me donne de l'espoir pour l'école de Richmond, c'est que le directeur actuel de cette institution est en mesure de tout diriger dans cet établissement : la culture et l'enseignement, aussi bien que l'économie interne et externe. Voi à, en un mot, le genre de direction que je crois indispensable dans toutes nos écoles.

Un autre défaut, assez grave à mon avis à l'Assomption et à Sainte-Anne, c'est que les élèves ne pensionnent pas dans l'établissement. Il leur faut aller au dehors pour leurs repas, ce qui nécessite une perte de temps, des frais de toilette, des distractions dans leurs études, etc. De plus, à mon avis, les élèves ne prennent pas une part assez active et assez marquée dans l'ensemble des travaux de la culture. On objecte que ces élèves n'ont pas assez d'expérience ni d'intérêt, et que leur travail est, sinon nuisible, au moins fort peu utile. Il me semble que les élèves soutenus par l'argent public devraient être, à l'école d'agriculture, ce qu'est un fils intelligent, actif et dévoué chez le cultivateur : l'exécuteur de tous les travaux qui se présentent. Il faut une bonne direction, sans doute. Mais l'élève qui, sous une bonne direction, n'exécute pas, d'une manière profitable, les travaux qui lui sont confiés, manque ou d'intelligence ou la bonne volonté. Dans les deux cas, il ne mérite pas de recevoir sa pension et son éducation gratuitement, aux dépens de l'Etat. Il me semble qu'on ne devrait admettre, à titre de boursiers, dans nos écoles d'agriculture que les élèves qui ont pratiqué *bona fide* l'agriculture pendant au moins trois ans. De semblables élèves feraient mieux les travaux sur la terre de l'école, et ils seraient mieux préparés à l'étude, des problèmes qui composent l'agronomie.

MARIAGES

Au Cap de la Magdeleine, le 17 courant Jean Lacourse Ecr, conseiller, à Mademoiselle Marie Bellefleur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rvd. Mess Duguay, curé de la paroisse.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

A Montréal, le 17 courant Mr Joseph, Louis, O. Bruneau, fils de Mr Louis, Bruneau de cette ville, conduisait à l'autel, mademoiselle Marie, Auré, Céline Robitaille, fille de Mr Charles Robitaille.

La bénédiction nuptiale a été donnée à l'Eglise St-Jacques.

Nos souhaits de bonheur à l'heureux couple.



LUNETTES ET LORGNONS DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURES CRYSTAUX SONT GARDES COMME ÉCHANTILLONS DONNES AUX ACHETEURS POUR DÉMONTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec; du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval; du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Ecosse.

Nous donnons deux échantillons : M. B. Laurance,

Cher Monsieur, J'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres.

Voire obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, 2^{me}. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr.

Cher Monsieur, Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opticien habile et digne d'engagement.

JAS. A. SEWELL, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE Libraires, Trois-Rivières.

AVIS.

Trois-Rivières, 16 février 1885.

Un dividende de trois pour cent sur le capital action de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières a été déclaré, payable au bureau de G. B. Boulton Ecr, le 1^{er} après le lundi le 23 courant.

J. GODWIN, Secrétaire.

GRAND AVANTAGE.

Reduction sur toutes les marchandises.

Vu le mauvais état du commerce, et un Stock considérable de marchandises en mains, j'ai décidé d'organiser une grande vente à BON MARCHE

L. F. T. BUISSON.

HOTEL A LOUER

La vaste et confortable maison ci-devant occupée sous le nom "d'Hotel St Louis" et située, rue du Fleuve, coin de la rue St Antoine.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi.

J. O. DESILETS.

Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

AVIS

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session, pour constituer en Corporation le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières.

Avis aux Faiseurs de Sucre

100,000 Chaudières à Sucre.

En attendant qu'on écule notre immense Stock de Ferblanterie et tout autre objets, concernant cet article de commerce, je suis maintenant prêt à entreprendre par ordre d'ici au 28 Février, au delà de 10,000 Chaudières à Sucre à des prix plus bas que jamais on les a eues dans la ville des Trois-Rivières.

SAVOIR :

1 1/2 GALLON \$8.25
1 GALLON IMPERIALE 7.25
3 PINTES 6.50

Faites solidement et éprouvées avant de sortir du magasin. Vendu pour argent comptant ou cinquante cents par 100 de plus pour des Poils ou Sarazin de première qualité, au prix du marché des Trois-Rivières.

JAN. B. LUCKERHOFF, Ancien magasin LUCKERHOFF & Frère.

N.B.—On ne fabrique pas une seule Chaudière à Sucre d'avance sans qu'on reçoive des ordres en fait de faire d'ici au 20 de Janvier 1885. En envoyant vos ordres, n'oubliez pas de mentionner le temps que vous voulez les avoir. On vous enverra un Post Card disant que votre ordre est entré dans nos livres.

Trois-Rivières, 30 Déc. 1884.

CHEMIN DE FER Pacifique Canadien.

La Compagnie du chemin de Fer du Pacifique Canadien vient d'ouvrir en cette ville un bureau pour la vente de ses billets de passage, sur tout le parcours de sa ligne M. U. Martel Jr a été choisi comme son agent pour le District.

M. U. MARTEL, JR. No 23 Rue des Forges Bloc ROBINSON.

REJOISSANTE NOUVELLE.

Le public sait que depuis quelque temps, les différentes Compagnies d'assurance se sont amalgamées et sont résolues à charger un taux uniforme et plus élevé qu'aujourd'hui. Ces taux étant trop élevés, une nouvelle et puissante Compagnie d'assurance des Etats-Unis a pas voulu se joindre aux autres Compagnies et est prête à assurer à des prix beaucoup moins élevés.

M. U. Martel Jr vient d'obtenir l'agence de cette Compagnie qui a son bureau principal à Washington, capitale des Etats-Unis.

M. U. MARTEL, JR. Agent pour le District des Trois-Rivières.

AUX CULTIVATEURS.

Bientôt le temps des semences sera arrivé, comme il importe de semer du bon grain pour en récolter du bon une des choses les plus importantes à faire est de bien nettoyer et choisir les grains de semences. Pour arriver à ce résultat, personne ne saurait mieux faire que de se procurer un bon crible.

M. Martel Jr agent général à Trois-Rivières, en a en main qui sont sans égale et défiant toute compétition. Le prix en est aussi très minime. Chaque cultivateur devra en avoir un chez lui pour être sûr d'avoir du bon grain de semence.

M. Martel, désirent faire connaître l'utilité et l'excellence de ses cribles en tiendra un spécialement à son magasin à la disposition de ceux qui désireraient faire cribler leur grain etc. Il n'exigera pour cela qu'un prix bien minime.

Venez Monsieur les Cultivateurs voir ces cribles et en acheter ou bien amenez vos grains pour les faire cribler. CRIBLE PATENTE DE WOOD, ayant 16 passes—nettoyant et divisant toute sorte de grain.

M. U. MARTEL, JR. Trois-Rivières.

AUTRE AVANTAGE.

Chaque famille à Trois-Rivières dans tout le District devrait acheter avant qu'elle n'encherisse trop, un quart de farine Patente que M. U. Martel Jr fait venir spécialement pour les familles de SEAFORTH c'est la plus belle la meilleure la moins chère et la plus profitable de toutes les farines qui se trouvent en vente. Au même prix qu'avant la hausse n'est-ce pas que c'est un avantage.

M. U. MARTEL, JR. Marchand de Farine et de Provisions à Commission.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement.

24 Octobre 1878.

Avis aux amis MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants. Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN Rue du Platon.

Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commença ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 courant.

(TEMPORAIREMENT)

Dans le BLOC BALCON.

145, Rue Notre-Dame,

Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQUE UNION"

Le Département d'Épargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P. E. PANNETON, GERANT.

Trois-Rivières 4 fév. 1885.

AVIS

L'ass. mblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières aura lieu au bureau de G. B. Hurlston Esq, lundi le 9 Fév 1885 à 3 heures P. M.

J. GODWIN, Secrétaire.

VENTE CONSIDERABLE

DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes :

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Belisle.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étalle etc.

4o Le pâté d'édifices connu sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Esq.

6o La Manufacture de Fosseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouillotte, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Bouleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS : un tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD. Mona Saw Mills Montreal. Ou à R. KERBAN Régistrateur Trois-Rivières.

Dc, 30 1884.

CHAS. DION,

MARCHANT-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne !!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de Draps, Tweeds écossais et anglais,

Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

SPECIALITÉ DE PARDESSUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George.

Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch. On donnera des conditions faciles.

S'adresser à

Ed. PLEAU & CIE. Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 35 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 5, 6, 11 milles carrés, No. 7, 10, 11 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 20 milles carrés, No. 10, 42 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 37 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Rang. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera sujette aux conditions ordinaires, des détails peuvent être obtenues sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par l'Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



EXPOSITIONS INTERNATIONALE ET COLONIALE.

A ANVERS EN 1885—A LONDRES EN 1886

LE gouvernement a l'honneur de faire publier par le Canada à l'EXPOSITION INTERNATIONALE qui s'ouvrira dans le cours du mois d'août 1885, et à l'EXPOSITION pour les Colonies et pour l'Inde à Londres en 1886.

Le gouvernement fera les frais du transport des produits du Canada jusqu'à Anvers et d'Anvers à Londres comme aussi les frais de retour au Canada si les objets, ne sont pas vendus.

Les objets destinés à Anvers devront être prêts pour l'expédition pas plus tard que la première semaine de mars prochain.

On croit que ces expositions offriront des occasions favorables de faire connaître les ressources naturelles du Canada, ainsi que ses progrès dans l'industrie et la fabrication.

Des circulaires et des formulaires contenant de plus amples renseignements seront envoyés à ceux qui en feront la demande par lettre adressée (franco) au ministre de l'Agriculture, Ottawa.

Par ordre, JOHN LOWE, Secrétaire, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 19 décembre 1884.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mess. Th. S. de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Péraie, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'ici à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Ptre et M. V. S. de Carufel Ptre curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Angèle de Laval. Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

Bureau du Conseil Municipal

DU

COMTE DE NICOLET

Bécancourt le 7 Janvier 1885.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci après désignées seront vendues par encan public à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIÈME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Table with 6 columns: Municipalité et paroisse, Propriétaire, Rang, No. du cadastre officiel, Etendue en arpents, Mont. dt.

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiants, Emplâtres Réchauffants, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules enroulées etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentes et propriétaires.

Toutes commandes par la maille reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M. Conner

29, Rue du Platon

TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijouteries, etc., etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc., etc., Joints de Mariage, Boutons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, Clefs de Montre en or et argent, Pommeaux de Montre en or et argent, Lorgnon et Lunettes en or, argent et en "Nickel" Lazarus & Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "REAL-TALKER d'Orloges," qui facilite l'acheteur pour s'acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le lorgnon convenable à sa vue.

—AUSSI—

Un assortiment considérable D'ARTICLES achetés directement de "Meridian Britanic Co, (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co, de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

des formes les plus variées, meilleures et de meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

Aussi innombrable quantité de marchandises trop longues à énumérer qui conviennent les plus pour les Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Demoiselles et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi bien qu'aux Etats-Unis, vu que le tout a été obtenu au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me fait fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.



Respectueusement votre etc.,

P. M. CONNER, Horloger et Bijoutier, No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières.

BAZAR

EN FAVEUR DU COUVET DE LA BAIE.

Le 15, 16 et 17 février, il y aura grand bazar dans les salles du nouveau Couvent de la Baie. La bande de la paroisse, sous la direction de M. N. Duguay, et le chœur de St Thomas de Pieuvreville, sous celle de M. L. Blondin, prêteront leur gracieux concours pour charmer les heures consacrées à la bienfaisance et par les personnes qui voudront bien favoriser cette œuvre.

SOUSSION.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 janvier prochain inclusivement par les Syndics de la paroisse de St Léonard, comté de Nicolet, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre. Les plans et devis sont déposés au presbytère de la paroisse de St Léonard. Les Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions.

25 Nov. 1884.

LES SYNDICS de la paroisse de St Léonard.

CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

BUREAU OUVERT De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M. NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

Blind girls can knit and finish one dozen pairs of Socks in one day; and \$2.00, \$3.00 and \$4.00 can be easily made in one day.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x155. Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World.

HUILE BLANCHE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné, que la soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.

POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

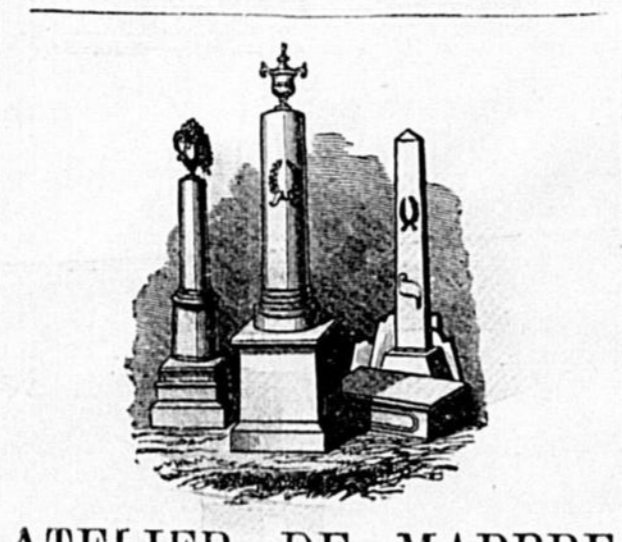
Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT No 11 rue Ste Anne.—Trois-Rivières.

"La poignée de porte Alarme" possède une sonnerie qui est adaptée à son pommou intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures.

ALMANACHS POUR 1885.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE (19e année) 5 cents ALMANACH DES FAMILLES (36e année) 5 cents



ATELIER DE MARBRE DES TROIS-RIVIERES

TENU PAR E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c. M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre.

Crédit Foncier Franco Canadien.

Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various routes like 'PAR CHEMIN DU NORD', 'PAR GRAND-TRONC', 'PAR CHEMIN DU NORD', 'PAR TERRE'.

Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hemine de Fer du Nord.



LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresso. Lists train schedules for routes like 'Départ de Montréal pour Québec', 'Arrivée à Québec', etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chais palais et ceux de la nuit de chais dortoirs.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL A L'HOTEL WINDSOR.

LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de orbleries, gazelier ventilateurs, obinets, tubesen plomb pour lavoirs etc

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Charbon "

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Charbon "

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

AVIS PUBLIC. AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gerant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. GODFROI LASSALLE. INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

P. O. GUILLET NOTAIRE. COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examineurs. Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

A VENDRE Les propriétés suivantes: No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

A VENDRE Les propriétés suivantes: No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. LE JOURNAL des Trois-Rivières paraît tous les Lundis et Jours de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do do \$1.00 Pour les États-Unis..... \$3.00

INVARIALEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont toujours sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

IMPRIMERIE DU JOURNAL 40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai